COMMISSION DES COUPES DU VAR

La Commission se réunit tous les Jeudis à 14h30
Tél. direct : 04.94.08.60.47

Réunion du Mardi 12 Février 2019
P.V. n° 14

Président : M. Lucien GERARD
Secrétaire : M. Jean-Michel DREYFUS
Représentant du CD : M. Jean Paul RUIZ
Présents : MM. Christian RINAUDO - William PONT

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Rappel du prochain tirage 1/8ème de Finale Seniors

CORRESPONDANCE

COUPE DU VAR U19

CARQUEIRANNE LA CRAU / SC TOULON (1/8ème de Finale) : cette rencontre initialement prévue le 10.02.19 n'a pu se jouer en raison d'un match de championnat Ligue. La Commission dit match à jouer en semaine (avec accord des deux clubs) ou au plus tard le 24.02.19.

COUPE DU VAR U17

RACING FC TOULON / STE MAXIME (1/8ème de Finale) : cette rencontre sera à jouer le 23.02.2019.

COUPE DU VAR U15

LE LAVANDOU / HYERES FC (1/8ème de Finale) cette rencontre sera à jouer le 27.02.2019.

TIRAGE 1/8ème de Finale COUPE DU VAR SENIORS

Le tirage au sort a été effectué par Mme Nathalie COGGIA, responsable du Secrétariat en présence des membres du Comité de Direction : Mme Cathy DARDON (Vice-Présidente), MM. Gérard BORGONI (Vice-Président), Patrick FAUTRAD (membre), William PONT (Vice-Président Délégué), André SASSELLI (membre) et André VITIELLO (Secrétaire Général), assiste également à ce tirage M. Christophe MARION du Crédit Agricole.
Clubs présents : M. Laurent ICKE de CARQUEIRANNE LA CRAU, MM. Thomas BECCARIA et Jimmy JOVER de T. HOPITAL et Macik BAKIRI de ST TROPEZ FC.

A jouer le 31 Mars 2019
Sur le terrain du club premier nommé

- LA LONDE / CUERS PIERREFEU
- CALLAS CANTON / ST TROPEZ FC
- STE MAXIME ou MAR VIVO / HYERES FC
- ESTEREL / SC TOULON
- SIX FOURS LE BRUSC / CARQUEIRANNE LA CRAU ou CARQUEIRANNE LA CRAU / FREJUS ST RAPHAEL
- ST MANDRIER / SC DRAGUIGNAN ou SC NANS
- T. HOPITAL / PAYS DE FAYENCE
- LES ARCS / ST MAXIMIN

Prochaine réunion
sur convocation

Le Président : Lucien GERARD
Le Secrétaire : Jean-Michel DREYFUS
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ